

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Le Niger célèbre les dix ans de l'entrée en vigueur de la Convention de Kampala**

**La communauté humanitaire au Niger se joint aux célébrations du Gouvernement du Niger pour les 10 ans de l'entrée en vigueur de la Convention de Kampala relative à la protection et à l'assistance aux personnes déplacées internes.**

**Niamey, 16 décembre 2022** - Le déplacement de millions de personnes à l'intérieur de leur propre pays, à la suite de catastrophes naturelles ou de conflits armés et autres situations de violence, est devenu une préoccupation humanitaire majeure dans la seconde moitié du XXe siècle. Face aux défis liés à la prévention et à la gestion des situations de déplacement interne des populations sur le continent, les États africains, à travers l'Union africaine (UA), ont adopté en 2009, la Convention de l'Union Africaine pour la protection et l'assistance aux personnes déplacées internes en Afrique (dite Convention de Kampala).

En 2012, le Niger a fait partie des 15 premiers Etats qui ont ratifié ce traité, ce nombre étant une condition pour l'entrée en vigueur de la Convention qui est donc intervenue le 10 Décembre de la même année.

Cette ratification sera suivie en 2018 du vote à l'unanimité à l'Assemblée nationale nigérienne pour l'adoption d'une loi nationale 2018/74 sur la protection et l'assistance des déplacés internes au Niger, conformément à la Convention de Kampala.

« L'anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention de Kampala que le Niger a promptement ratifiée est l'occasion de saluer l'engagement du gouvernement du Niger qui reste la seule nation en Afrique à avoir conjugué la ratification avec un processus de transposition en loi, » a dit Monsieur Emmanuel Gignac, Représentant du Haut-commissariat pour les réfugiés au Niger. « Celle-ci a conduit à la promulgation d'une loi couvrant tous les aspects de la gestion du déplacement interne, incluant les solutions durables, » a-t-il déclaré.

Pour la Coordonnatrice humanitaire au Niger, Madame Louise Aubin, « cette journée est également l'occasion de mettre en lumière les efforts en cours portés par les autorités du Niger visant à développer un cadre national de solutions durables qui, on l'espère tous, conduira à une résolution progressive mais pérenne du problème du déplacement interne au Niger ». Depuis le début de la crise au Sahel et de celle du bassin du lac Tchad, près de 377 000 Nigériens ont été forcés de quitter leur terroir en raison de la violence arbitraire qu'exercent sur les populations civiles les groupes armés non-étatiques.

« La mise en place de solutions durables fait partie intégrante des droits des personnes déplacées. Elle nécessite que toutes les parties prenantes, les autorités nationales et locales, les acteurs humanitaires et du développement travaillent ensemble, définissent des stratégies et des actions allant dans le sens de rechercher les solutions durables notamment le retour, l'intégration locale et la réinstallation dans une autre partie du territoire du Niger », a déclaré le Ministre de l'Action humanitaire et de la Gestion des catastrophes, Monsieur Laouan Magagi.

Le Gouvernement nigérien, à travers le ministère de l'Action humanitaire et de la Gestion des catastrophes, et ses partenaires lancent une série d'évènements pour marquer cet anniversaire et pour sensibiliser l'ensemble des acteurs sur la portée et la signification de cet instrument juridique africain pertinent en matière de déplacement interne et l'état de sa mise en œuvre au Niger.

Dans le cadre de cette célébration, le Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), en collaboration avec le groupe de communication humanitaire, a organisé une couverture médiatique de la situation humanitaire dans la région de Tillabéri. Le 7 décembre 2022, des journalistes nationaux et des correspondants internationaux se sont rendus dans la commune d'Ayorou où ils ont visité les sites des personnes déplacées internes et des réfugiés.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le sous bureau OCHA dans la région de Tillabéri a également organisé une session foraine sur la protection centrale des personnes déplacées internes, avec les thèmes corollaires incluant les droits de l'homme, l'accès humanitaire et la coordination civilo-militaire. Cette session a vu la participation du Gouverneur, des Préfets, des responsables administratifs et des forces de défense et de sécurité.

D'autres activités sont prévues à travers le pays, notamment :

1. L'organisation d'un séminaire parlementaire au profit des députés nationaux sur la Convention de Kampala et la loi 2018-74 ;
2. L'organisation d'un match de football entre les cadres du ministère de l'Action humanitaire et de la Gestion des catastrophes et les partenaires humanitaires - journée de sensibilisation sur la Convention de Kampala et la loi 2018/74 ;
3. L'installation du Comité de coordination nationale de protection des personnes déplacées internes et l'organisation d'une conférence de presse ;
4. L'organisation d'une Table Ronde (Studio Kalangou) avec les officiels, diffusée en français et en langues nationales sur 52 radios privées et communautaires, sur la ratification de la Convention de Kampala et la loi 2018-74 portant sur la Protection et l'Assistance aux Personnes Déplacées Internes.

La deuxième mission du Professeur Walter Kälin (expert auprès du Groupe de personnalités de haut niveau sur le déplacement interne au Niger) pour la mise en place d'un cadre de concertation opérationnel sur les solutions durables ainsi que l'organisation de la Conférence internationale sur le Lac Tchad, pour faire valoir des approches collaboratives entre les acteurs de l'humanitaire, de la stabilisation, du développement et de la paix seront également des occasions pour souligner ces efforts.

Le Gouvernement du Niger, à travers ces différentes activités, souhaite maintenir l'attention sur les questions relatives au déplacement de population et explorer comment les acteurs peuvent mieux se coordonner dans la recherche de solutions durables.

*Pour plus d'information, veuillez contacter,*

**Laura Fultang**, Chargée de l'information publique, OCHA, [fultangl@un.org](mailto:fultangl@un.org), (+227) 99 71 71 39  
**Jean Sebastien Josset**, Chargé de la Communication, UNHCR, [josset@unhcr.org](mailto:josset@unhcr.org), (+227) 90 76 69 77  
**Emmanuel Gignac**, Représentant de l'UNHCR au Niger, [gignac@unhcr.org](mailto:gignac@unhcr.org)  
**Modibo Traore**, Chef de Bureau OCHA au Niger, [traorem@un.org](mailto:traorem@un.org)